

## OBLIGATION LEGALE :

### SCORE DES DIFFERENTS INDEX DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES

L'index de 96 obtenu par le CTMNC pour l'année 2023 se décompose de la manière suivante par indicateurs :

- L'écart de rémunérations (comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes par tranche d'âge et par catégorie socio professionnelle) : **36** sur un maximum de **40**
- L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : **35** sur un maximum de **35**
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité : **15** sur un maximum de **15**
- Le nombre de personnes du sous sexe représenté dans les 10 plus hautes rémunérations : **10** sur un maximum de **10**

Pour la période de référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, le calcul a été fait sur une population de 56 personnes (ne doivent pas être pris en compte dans le calcul : les apprentis, les contrats de professionnalisation, les salariés non présents pendant 6 mois sur la période de référence).